

MAIRIE DE METEREN

# Conseil Municipal du 27 janvier 2021

# Compte-rendu

Présents: Mmes et MM. Elizabeth BOULET, Benoît FACHE, Dorothée PINCHON, Jean-Michel VERRIER, Stéphanie DESCAMPS, Patrick DEBRUYNE, Marylène CLEENEWERCK, Emmanuel WECXSTEEN, Chantal RAES, Dominique PONSEEL, Isabelle BENEZECH, Catherine DUNABIN, Hélène BLERVAQUE, Christophe GOMBERT, Nathalie LAUWERIER, Sylvie POLLET, Damien HERREMAN, Elie LOUCHART-DETHOOR.

Absents excusés : M. Marc BEDELE.

### Communications du Maire

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions suivantes :

1) Conclusion de contrats d'assurance ou acceptation d'indemnité de sinistre :

,						
Date	Nature du contrat	Titulaire	Montant HT			
09/12/2020	Indemnité de sinistre solde accident contre barrière	AXA Assurance - CASSEL	94,46 €			
06/01/2021	Indemnité de sinistre accident contre candélabre rue du Moulin	AXA Assurance - CASSEL	1 386,58 €			
11/01/2021	Indemnité de sinistre accident contre candélabre rue du Moulin	AXA Assurance - CASSEL	1 386,58 €			

2) Délivrance ou reprise de concessions au cimetière :

Date	Durée	Туре	Cimetière	Titulaire	Bénéficiaires
29/12/2020	50 ans	terrain	Mont des Cats	M. & Mme TALLEU	M. & Mme TALLEU

## Personnel municipal: temps de travail - tableau des effectifs - plan de formation action sociale

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, en date du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de SUPPRIMER le jour de congé annuel exceptionnel (ancienne journée de ducasse) accordé par le Maire, de LIMITER le nombre de jours de congés à reporter sur l'année suivante à une semaine (soit 5 jours ou 35 heures pour un temps plein), l'excédent résiduel pouvant être placé sur un Compte Epargne Temps et d'AUTORISER Madame le Maire à modifier le règlement intérieur du personnel communal en conséquence.

Par ailleurs, vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, en date du 10 décembre 2020, considérant la nécessité d'ajuster des temps de travail parmi le personnel de restauration et d'entretien des bâtiments, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de CREER les postes d'adjoint d'animation principal de 2e classe TC et d'adjoint technique TC, de SUPPRIMER les postes suivants : attaché principal TC, adjoint administratif principal de 2e classe TC, adjoint technique principal 1e classe TC, adjoint technique principal 2e classe TNC 25/35e, adjoint technique TNC 6/35e, adjoint technique TNC 12/35e, adjoint technique TNC 14,78/35e, adjoint technique TNC 20,25/35e, adjoint technique TNC 22/35e et adjoint technique TNC 28,5/35e et d'ARRETER en conséquence le nouveau tableau des effectifs du personnel communal.

De plus, vu loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur la fonction publique territoriale modifiée par la loi 84-594 relative à la formation des agents de la FPT, vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007, relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la FPT, considérant l'obligation faite par la loi d'adopter un plan de formation, vu le projet de plan de formation du personnel communal, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, VALIDE le plan de formation 2021 / 2022 du personnel communal.

Enfin, vu l'avis du comité technique du 10 décembre 2020, vu le contrat-cadre d'action sociale conclu par le Cdg59 avec Plurelya au 1er janvier 2021, vu les conditions générales d'adhésion au PASS Territorial du Cdg59, considérant l'intérêt de rejoindre le PASS Territorial du cdg59, en vue de faire bénéficier aux agents de la collectivité de prestations d'action sociale, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, DECIDE d'adhérer au contrat cadre du Cdg59 dénommé PASS Territorial avec le prestataire PLURELYA à partir du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2026, CHOISIT la formule 3, d'un montant de 199 € par agent titulaire actif de la commune, AUTORISE Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion et les conditions générales d'adhésion du PASS Territorial du Cdg59 ainsi qu'à

prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et **DIT** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du contrat-cadre seront imputées sur les budgets des exercices correspondants.

## Budget 2021 - ouverture des crédits d'investissement et chauffage de l'église

Considérant la nécessité de prévoir des crédits pour des dépenses nouvelles d'investissement à mandater avant le vote du budget primitif 2021, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** l'ouverture de crédits d'investissement au budget primitif 2021 comme suit :

- Travaux de réfection de charpente et toiture salle de sports d'évolution au sol : 112 100 € (compte nature 21318)
- Travaux complémentaires salle des fêtes : 9 400 € (compte nature 2132)
- Achat de matériel pour les services techniques : 1 200 € (compte nature 2158)
- Achat de mobilier scolaire : 300 € (compte nature 2184)
- Achat de matériel de cuisine, de nouvelle vaisselle et de matériel de sonorisation salle de musique : 10 300 € (compte nature 2188)

Total: 133 300 €

D'autre part, vu la délibération du 20 février 1974, considérant que la prise en charge d'une partie des dépenses de chauffage de l'église est nécessaire à la conservation et à l'entretien de l'édifice, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** que le montant maximum de la participation communale aux frais de chauffage de l'église en 2020 sera de 2 000 € ; toutes les clauses de la délibération du 20 février 1974 restent maintenues.

### Demande de subventions

Considérant le projet de rénovation du logement communal sis n°8 rue des Ecoles, considérant que ces travaux entrent dans les travaux éligibles pour bénéficier d'une subvention dans le cadre du plan départemental de l'habitat, dispositif logement communal du Département du Nord, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** la rénovation du logement communal sis n°8 rue des Ecoles, **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits au budget primitif 2021, **VALIDE** la demande de subvention au titre du plan départemental de l'habitat, dispositif logement communal du Département du Nord, à hauteur de 50% du montant des travaux HT, avec un plafond de 14 000 € et **AUTORISE** Madame le Maire à présenter le dossier et signer tous documents relatifs à cette demande.

D'autre part, considérant le projet de restauration de la tour de l'église, considérant que ces travaux entrent dans les travaux éligibles pour bénéficier d'une subvention dans le cadre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires de la Région Hauts-de-France, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** la réalisation des travaux de réfection de la tour de l'église tels que présentés par Madame le Maire, **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits au budget primitif 2021, **VALIDE** la demande de subvention au titre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires de la Région Hauts-de-France, à hauteur de 30% du montant des travaux et honoraires HT avec un maximum de 150 000 € et **AUTORISE** Madame le Maire à présenter le dossier et signer tous documents relatifs à cette demande.

# Programmation culturelle

Considérant que, depuis février 2020, le monde de la culture est durement touché par la crise sanitaire et que l'impact de cette crise est considérable : fermeture des activités et commerces culturels, restrictions sanitaires, chiffres d'affaires en forte baisse, difficultés pour les professionnels, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, DECIDE de VALIDER un plan de soutien pour les acteurs culturels à l'échelle communal sous la forme suivante : MAINTIEN de la PROGRAMMATION de SPECTACLES, dès que cela est possible, à la salle des fêtes avec le Centre André Malraux, PROGRAMMATION d'une REPRESENTATION SUPPLEMENTAIRE en 2020/2021 passant de 2 à 3 propositions, INSTALLATION d'un DISPOSITIF d'ECOUTE SONORE dans la salle Meteren'Home pour l'école de musique et l'Harmonie (devis à hauteur de 4 300 € pour sonorisation, enregistrement, diffusion), MAINTIEN de la POLITIQUE d'INVESTISSEMENT pour l'ACHAT d'INSTRUMENTS à hauteur de 1 500 € pour l'école de musique à compter de 2021 et 1 500 € pour l'Harmonie municipale à compter de 2022, SOUTIEN des LIBRAIRIES LOCALES, en inscrivant au budget 2021 des crédits exceptionnels de 1 000 € d'acquisition de livres et de 3,5 €/hab de crédits de fonctionnement à l'acquisition de documents (8 229 €) et SOLLICITATION du FONDS de SOUTIEN de la DRAC aux acquisitions de livres imprimés par les bibliothèques (10 millions d'euros sur 2 ans : 5 millions en 2021 et 5 millions en 2022) (4 615 € attendus).

Par ailleurs, vu le projet de convention entre la mairie de Méteren et le Centre André Malraux d'Hazebrouck pour l'organisation d'un spectacle à la salle des fêtes de Méteren sur le début d'année 2021, considérant que la programmation de spectacles culturels de qualité sur le territoire communal permet de lutter contre l'exclusion culturelle et de promouvoir le développement culturel de la région, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, VALIDE l'organisation du spectacle « Les Lieux où j'ai Repris le Goût de Nous » sur la commune par le Centre André Malraux le 16 février 2021 ou à une date ultérieure avec prise en charge financière telle qu'indiquée dans les conventions et AUTORISE Madame le Maire à signer la convention relative à l'organisation de ce spectacle et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne organisation de cette manifestation.

# Entretien du domaine public départemental - Conventions avec le département

Vu le projet de convention relatif à l'aménagement du carrefour à feux dans la rue de la Fontaine, considérant que le département met à disposition de la commune l'emprise départementale et la commune s'engage à réaliser l'exploitation et l'entretien des ouvrages exécutés (trottoirs, stationnements, feux et panneaux), le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, APPROUVE les termes de la convention relative à l'aménagement du carrefour à feux dans la rue de la Fontaine et AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention avec le Département.

Par ailleurs, vu la proposition du Conseil Départemental du Nord de continuer d'effectuer le marquage de guidage des routes départementales en agglomération dans les communes de moins de 10 000 habitants, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **APPROUVE** l'intervention des services départementaux sur les routes départementales en agglomération sur la commune de Méteren pour procéder au marquage de guidage et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ci-jointe relative à cette mission pour les deux prochaines années.

# Effacement de réseaux - Programmation 2022

Vu le contrat de concession conclu entre le SIECF et ENEDIS ex- ERDF pour la distribution publique d'électricité, vu les délibérations du Comité syndical du SIECF relatives aux travaux dits d'Article 8, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, APPROUVE le principe du projet d'effacement et/ ou d'enfouissement rue des Charmilles en 2022, DONNE un ACCORD de principe pour la prise en charge, par la Commune, de la part résiduelle du montant des travaux d'effacement et/ ou d'enfouissement des réseaux électriques (part résiduelle fixée par délibération du Comité syndical du 28/09/2020), et DONNE un ACCORD de principe pour la prise en charge, par la Commune, de la part HT des travaux d'effacement et/ ou enfouissement des réseaux télécom/ numérique et éclairage public (génie civil et matériel inclus).

# Représentants dans les commission thématiques de la CCFI

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **DESIGNE** ses représentants au sein des commissions thématiques de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure comme suit :

- <u>aménagement durable du territoire, transition écologique et solidaire</u> : titulaire Benoit FACHE, suppléants Christophe GOMBERT et Patrick DEBRUYNE
- <u>relance durable, commerce de proximité, mobilités et plan vélo</u> : titulaire Sylvie POLLET, suppléants Benoit FACHE et Isabelle BENEZECH
- usages numériques : titulaire Marylène CLEENEWERK, suppléant Benoit FACHE
- attractivité, artisanat et relations aux forces économiques : titulaire Patrick DEBRUYNE, suppléant Benoit FACHE
- parcours de vie et de l'habitant : titulaire Elizabeth BOULET, suppléant Benoit FACHE
- finances, pacte fiscal et financier et achat public : titulaire Elizabeth BOULET, suppléant Benoit FACHE
- culture: titulaire Stéphanie DESCAMPS, suppléants Elie LOUCHART-DETHOOR et Marylène CLEENEWERCK,
- tourisme : titulaire Isabelle BENEZECH, suppléants Catherine DUNABIN et Elie LOUCHART-DETHOOR
- <u>ressources humaines, dialogue social et bien-être au travail</u> : titulaire Nathalie LAUWERIER, suppléante Hélène BLERVAQUE
- urbanisme règlementaire et PLUi-H: titulaire Christophe GOMBERT, suppléant Benoit FACHE
- habitat : titulaire Elizabeth BOULET, suppléant Benoît FACHE
- voirie et infrastructures : titulaire Jean-Michel VERRIER, suppléants Christophe GOMBERT et Patrick DEBRUYNE
- agriculture et ruralité : titulaire Dominique PONSEEL, suppléant Jean-Michel VERRIER
- <u>formation, emploi, enseignement supérieur et coopération transfrontalière</u> : titulaire Elizabeth BOULET, suppléant Benoit FACHE
- relations avec les communes et pacte de gouvernance : titulaire Elizabeth BOULET, suppléant Benoit FACHE
- ordures ménagères : titulaire Emmanuel WECXSTEEN, suppléant Benoit FACHE